



Autres faits importants :

- Des **niveleuses** corrigent la chaussée à basse vitesse. Elles sont munies d'un radioémetteur identifiant automatiquement leur présence aux radios CB. **Diminuez votre vitesse à 30 km/h à proximité de ces dernières.**
- Assurez-vous que le **matériel** que vous transportez est **bien arrimé**.
- **N'IMMOBILISEZ JAMAIS votre véhicule dans une courbe, sur un pont ou dans une pente.** Optez plutôt pour les endroits prévus à cette fin ou sur l'accotement, là où le chemin est droit et bien dégagé.
- **NE JAMAIS STATIONNER OU LAISSER UN VÉHICULE EN PANNE** en bordure du chemin principal.
- **Portez toujours votre ceinture de sécurité** lors de vos déplacements, et **circulez les phares de jour allumés.**

Saviez-vous que...

La Sûreté du Québec applique le *Code de la sécurité routière* sur les chemins forestiers de la même façon qu'elle l'applique sur les routes publiques?

Les endroits propices aux dépassements sont :

- Aux arrêts obligatoires (km 0-53-110-162)
- À l'approche des ponts (Les camions réduisent leur vitesse plusieurs mètres à l'avance et accélèrent lentement.)
- Entre les sections droites (0-5; 13-15; 49-51; 72-77; 81-83; 88-90)

Une radio CB émet sur de courtes distances?

Pour émettre correctement, une radio CB doit :

- Avoir une surface de réflexion métallique
- Être au centre de la cabine (Une antenne trop près du parebrise ne sera pas en mesure d'émettre ou de recevoir des ondes avec efficacité.)



BONSÉJOUR EN FORÊT!

SOYEZ PRUDENT !

Comité de santé sécurité
Secteur forêt La Doré
418-679-8484 poste 26761

RÈGLES DE SÉCURITÉ

CHEMIN FORESTIER

FORÊT LA DORÉ



Bon séjour en forêt!
Et n'oubliez pas :
vous n'êtes pas seul!

Conseil sécurité:

Une excellente façon de réduire considérablement les risques lors de vos déplacements dans nos opérations est d'attendre un camion et de le suivre en restant derrière !!

DANGER PONT
30 km/h

Les principales causes de ces évènements

Vitesse non appropriée en fonction

- de la chaussée
- de l'état des routes
- des conditions climatiques
- du type de véhicule

Manœuvre de dépassement et croisement de véhicule

- Mauvaise manœuvre
- Endroit non approprié

Communication déficiente ou absente

- Absence de moyen de communication CB
- Configuration du système de communication
- Mauvaise utilisation de la radio

Poussière, neige

- Visibilité nulle

Capacité de conduite affaiblie

- Drogue
- Alcool
- Fatigue

PRINCIPALES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Capacité de conduite affaiblie

L'alcool et les drogues sont interdits au volant. Le Code de la sécurité routière et le Code criminel sont appliqués sur les chemins forestiers.

Fatigue au volant (signes et symptômes)

- Bâiller fréquemment, cogner des clous
- Avoir de la difficulté à trouver une position confortable
- N'avoir aucun souvenir des derniers kilomètres parcourus
- Avoir de la difficulté à maintenir une vitesse constante
- Cesser de regarder dans les miroirs
- Halluciner

Pour contrer ces symptômes, stationnez-vous dans un endroit sécuritaire, faites une courte sieste et/ou marchez.

Vitesse

La vitesse maximale de ce type de chemin est de **50 km/h**. Chaque conducteur doit toutefois conduire son véhicule selon les conditions de la chaussée et de la visibilité.

Ponts

- Respecter la vitesse indiquée sur les panneaux de signalisation inférieure à 30 km/h;
- Aucune rencontre ne peut s'effectuer sur les ponts en raison de leur conception; la priorité est toujours au véhicule qui circule en descendant;
- Prenez garde : les véhicules lourds commencent à ralentir plusieurs mètres à l'avance.

Poussière, neige

En été, les véhicules soulèvent des nuages de poussière. Si vous apercevez un tel nuage devant vous, **RALENTISSEZ** et gardez votre droite, car vous risquez d'avoir une collision. N'oubliez pas que les camions ralentissent rapidement dans les pentes et qu'ils ne sont visibles qu'à courte distance. Vous devriez effectuer vos dépassements lorsqu'il y a :

- Absence de danger
- Une bonne visibilité
- Un tronçon en ligne droite



« La responsabilité de la manœuvre de dépassement incombe à celui qui effectue le dépassement. Assurez-vous qu'elle soit faite de façon sécuritaire. »

Communication

- Utilisation réservée pour le dépassement
- Évitez de discuter inutilement
- Ne nommez jamais un lieu par son surnom
- Identifiez-vous aux endroits indiqués le long du chemin (identification obligatoire)
- Indiquez précisément le kilométrage où vous vous trouvez
- Parlez lentement, clairement et soyez certain de bien comprendre les indications des autres utilisateurs

Façon de s'annoncer :

« km 16 pick-up en montant chemin principal, au km 16 »

Transport secteur des Aigles
C.B. 9
FM 33

Manœuvre de dépassement

Dépassement possible lorsque la visibilité, la route et les communications le permettent. Si vous ne voyez pas devant vous, c'est une manœuvre **DANGEREUSE**.

Procédez selon la méthode suivante :

- Approchez-vous du véhicule;
- Identifiez visuellement le véhicule qui vous précède;
- À l'aide d'une radio CB communiquez avec le conducteur du véhicule de la manœuvre désirée;
- Attendez la confirmation du conducteur avant d'effectuer le dépassement.